

DELIBERATION

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 MAI 2018

Nombre de Conseillers : 19
En exercice : 19
Présents : 15
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Date de convocation du Bureau Communautaire :
Le 26/04/2018

Le 3 mai 2018, le Bureau de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Marie Jeanne BEGUET, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Brigitte COULON, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Bernard REY.

Secrétaire de séance : Martial THEVENET.

OBJET : ASSAINISSEMENT : Demande de subvention pour la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées des communes d'Ars sur Formans, d'Ambérieux en Dombes et de Toussieux.

M. Bernard GRISON, Président, indique qu'il est nécessaire de réviser le zonage d'assainissement des eaux usées des communes d'Ars Sur Formans, d'Ambérieux en Dombes et de Toussieux afin d'assurer une cohérence avec les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes en vigueur.

Ces études sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau selon les modalités d'intervention du Plan départemental de l'Eau et du programme d'actions « Sauvons l'Eau ! » (2013-2018).

Les coûts de ces études sont estimés à 2 640€ HT pour la commune d'Ars sur Formans, à 3 960€ HT pour la commune d'Ambérieux en Dombes et à 2 640€ HT pour la commune de Toussieux. L'Agence de l'Eau est susceptible de subventionner cette étude à hauteur de 50 % et le Conseil départemental de l'Ain à hauteur de 20 %.

Après avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'opération de mise à jour du zonage d'assainissement d'eaux usées des 3 communes, qui se déroulera en plusieurs phases ainsi que les montants HT estimés à 2 640€ HT pour la commune d'Ars Sur Formans, à 3 960€ HT pour la commune d'Ambérieux en Dombes et à 2 640€ HT pour la commune de Toussieux ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à mener à terme cette opération ;
- ✓ **DE SOLLICITER** les aides du Conseil départemental de l'Ain et de l'Agence de l'eau pour cette opération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Département à percevoir, pour cette opération, l'aide attribuée par l'Agence pour le compte de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et à la lui reverser ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **DE DEMANDER** l'autorisation au Conseil départemental de l'Ain et à l'Agence de l'eau de pouvoir commencer les études par anticipation, sans préjuger des aides éventuelles qui pourraient être attribuées ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget annexe de l'assainissement collectif.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **- 7 MAI 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20150503-2018B10-AS
Affichage le : **- 7 MAI 2018**

A Trévoux, le 03/05/2018

Le Président,
Bernard GRISON

